



LE NOUVEAU DUO AUX COMMANDES DE CARMIGNAC PATRIMOINE

11.03.2019

Carmignac Patrimoine est géré par Rose Ouahba, responsable de l'équipe obligataire, et David Older, responsable de l'équipe actions

30 ans après la création de Carmignac, la philosophie d'investissement de Carmignac Patrimoine reste inchangée. David et Rose, en tant que seuls gérants du Fonds, ont renforcé leur collaboration avec pour priorité la génération d'alpha, en accordant une attention particulière à la gestion des risques dans un environnement de marché difficile.

Portraits de David Older et Rose Ouahba

David Older a rejoint Carmignac en 2015 en tant que gérant et a été nommé responsable de l'équipe actions début 2017. **Expert sur les secteurs des technologies, des télécoms et des médias, son expérience en génération d'alpha et gestion long-short est clé dans cet environnement de marché.**

Avant de rejoindre Carmignac, entre 2003 et 2015, David a travaillé pour SAC Capital/Point72 Advisors à New York en tant que co-responsable de l'équipe du secteur Communications, Médias, Internet et Technologie. Avant cela, David était Investment Banking Associate au sein du groupe Communications et Médias chez Morgan Stanley. Il est titulaire d'un Bachelor of Arts de l'université McGill et d'un MBA de l'Université de Columbia.

Rose Ouahba a rejoint Carmignac en 2007 pour reprendre en charge le portefeuille obligations de Carmignac Patrimoine. Elle occupe également la fonction de responsable équipe Taux. **Rose a renforcé et restructuré continuellement l'équipe afin de consolider le facteur "unconstrained" de la philosophie d'investissement obligataire chez Carmignac.**

Elle a débuté sa carrière en tant que gérant obligataire chez Ecureuil Gestion en 1996, et a rejoint 3 ans plus tard IXIS Asset Management, groupe au sein duquel elle a successivement occupé les fonctions de responsable de l'équipe diversification obligataire et responsable de l'allocation crédit structuré. Rose est titulaire d'un DESS en ingénierie financière de l'Université Paris XII.

Carmignac Patrimoine est le Fonds d'origine de la stratégie Patrimoine. En 2013, nous avons lancé Carmignac Portfolio Patrimoine, un compartiment de la SICAV Carmignac Portfolio. Carmignac Patrimoine et Carmignac Portfolio Patrimoine partagent la même stratégie d'investissement, la même construction de portefeuille et le même process de gestion.

Informations légales

Document promotionnel. Ce document n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Il est destiné aux professionnels uniquement. Les informations présentées ci-dessus ne peuvent être reproduites, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Elles ne constituent pas un conseil en investissement. Ces informations peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM. Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Afin de connaître les frais réels prélevés par chaque distributeur, veuillez-vous référer à sa propre grille tarifaire. Des frais de conservation annuels (droits de garde) peuvent être prélevés par votre teneur de compte. Ils varient d'un établissement à l'autre, pour les connaître, veuillez-vous renseigner auprès de lui. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Tout renseignement contractuel relatif aux Fonds renseignés dans cette publication figure dans les prospectus de ces derniers. Les prospectus, les KIID, les valeurs liquidatives, les derniers rapports (semi) annuels de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet www.carmignac.be ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante: avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Les valeurs liquidatives sont aussi publiées sur le site www.fundinfo.com. Les KIID doivent être fournis au souscripteur avant chaque souscription, il lui est recommandé de le lire avant chaque souscription. Le montant minimum de souscription des parts A EUR acc est de 1 part. Ce Fonds ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et FATCA. En cas de souscription dans un FCP (fonds commun de placement) de droit français, vous devez déclarer chaque année votre part des dividendes (et intérêts le cas échéant) reçus par le Fonds dans votre feuille d'impôts. Vous pouvez effectuer un calcul détaillé sur www.carmignac.be. Cet outil ne constitue pas un conseil fiscal et se limite à vous proposer une aide au calcul. Ceci ne vous dispense pas d'effectuer les diligences et vérifications qui vous incombent en tant que contribuable. Les résultats affichés sont obtenus à partir des données que vous fournissez et Carmignac ne saurait en aucun cas être tenue responsable en cas d'erreur ou d'omission de votre part. En cas de souscription dans un Fonds soumis à la Directive de la Fiscalité de l'Épargne, conformément à l'article 19bis du CIR92, au moment du rachat de ses actions, l'investisseur sera amené à supporter un précompte mobilier de 30% sur les revenus qui proviendront, sous forme d'intérêts, plus-values ou moins-values, du rendement d'actifs investis dans des créances. Les distributions sont, quant à elles, soumises au précompte de 30% sans distinction des revenus.